

Actes 15, 1-35

Dans les toutes premières années du christianisme, les chrétiens se sont très vite recrutés au-delà du lieu d'origine, Israël. En quelques années seulement, la Bonne Nouvelle du Christ se répand dans le bassin méditerranéen. Dès lors, une question se pose : les chrétiens d'origine païenne doivent-ils observer la loi juive dans ses prescriptions rituelles ? Circoncis, et respectant les interdits alimentaires ?

L'apôtre Paul pensait que non ! et d'autres apôtres pensaient que oui ! Le conflit était ainsi inéluctable. Les membres de la Commission « Accueil – Visites » de notre paroisse, qui ont préparé ce culte, se sont intéressés à la manière dont ce conflit s'est déroulé, et comment il a été peu à peu résolu.

Cela se passe à Antioche, donc en territoire païen.

On peut discerner dans ce conflit, tel que nous le rapporte Actes 15, six étapes :

1. Première contestation de la part de chrétiens judéens venus à Antioche : « si vous n'êtes pas circoncis, vous ne pouvez être sauvés... » 15, 1
Paul et quelque uns se rendent alors à Jérusalem
2. Deuxième contestation, en provenance cette fois de chrétiens qui appartenaient auparavant au parti des pharisiens : « il faut circoncire les païens ET exiger l'observation de la loi de Moïse » 15, 5. L'exigence ajoute à la circoncision les interdits alimentaires
3. Première intervention pour chercher une solution : 15, 7 (Pierre, qui prend le parti de « eux » dans le conflit entre « eux », les pagano-chrétiens, et « nous », les judéo-chrétiens v. 9)
4. Temps de silence : réflexion, peut-être prière ? 15, 12
5. Deuxième intervention pour chercher une solution : 15, 13 (Jacques prend la parole pour proposer un compromis : n'exigeons pas la circoncision, et seulement une certaine forme d'abstinence alimentaire)
6. Rédaction d'une lettre à envoyer aux nouveaux convertis : « la parole s'envole mais les écrits... ! » comme une espèce de contrat entre les judéo-chrétiens de Jérusalem et les nouveaux pagano-chrétiens.

Jacques dans son argumentation trouve un compromis : il ne sera plus exigé la circoncision, mais les interdits alimentaires ne seront pas totalement abandonnés : « ne pas manger les animaux étouffés ni le sang » v. 19)

La procédure laisse apparaître quelques principes :

- Accepter la position de l'autre : au minimum il faut le laisser parler. Il faut donc aussi trouver des arguments et expliquer sa position si l'on veut qu'elle soit intelligible.
- V. 28 un détail intéressant : nous ne voulons pas « vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire »
- La lettre met par écrit, est donc synonyme d'engagement

On pourrait aussi prolonger la lecture du chapitre 15 des Actes et prolonger avec la façon dont les chrétiens d'Antioche ont reçu la lettre : réception 15, 30-35.

ET AUJOURD'HUI ?

En s'inspirant d'Actes 15 et des étapes décrites plus haut, voici deux études de cas !

Première étude de cas : **aménagement et rénovation d'un quartier**

M. Martin, employé de mairie écrit à M. Dupont, habitant d'un quartier de la ville : le quartier va être rénové. Un certain nombre de personnes vont devoir quitter leur maison, et expropriées.

Monsieur,
Vous n'êtes pas sans savoir que la municipalité a des projets de rénovation et de réaménagement importants de votre quartier. Vous allez être exproprié. La mairie recherche un nouveau logement pour vous et votre épouse. Je prendrai rendez-vous avec vous prochainement pour discuter les modalités de toute cette opération.
Cordialement,
M. Martin

M. Dupont répond au représentant de la mairie, M. Martin :

Monsieur, (1)
Veillez faire savoir à vos supérieurs qu'il est hors de question que je quitte la maison où j'ai toujours habité. Vous pouvez toujours venir me voir, mais je ne vous le conseille pas : je saurai vous recevoir de manière à ce que je ne vous revoie pas.
Je ne vous salue pas.
M. Dupont.

*Quelques semaines passent. La municipalité ne réagit pas.
M. Dupont, excédé par l'attente, envoie une seconde lettre :*

Monsieur, (2)
Votre silence est de bon augure. Il signifie sans doute que ma détermination vous fait reculer. De toute façon, ma maison ne sera détruite que si je sors d'abord les pieds devant. Cette maison, c'est mon père qui l'a construite de ses mains. J'y ai toujours habité avec ma femme, c'est là que j'ai élevé mes enfants. Vos projets sont inadmissibles. On ne traite pas comme cela les gens, ce ne sont pas des pions. Les voisins sont de mon avis, et nous saurons nous souvenir de tout cela aux prochaines élections municipales.
Allez au diable avec vos projets de rénovation,
M. Dupont

Cette fois, M. Martin de la municipalité écrit par retour de courrier :

Monsieur, (3)
Vos protestations sont parfaitement compréhensibles. Elles montrent un homme honnête, attaché à ses racines et à sa famille. Soyez sûr que j'entends bien toute la douleur qui vous fait réagir ainsi.
Mais, vous le savez bien, toute ville a besoin d'évoluer, de se moderniser. Votre pavillon a subi l'outrage des ans. Une rénovation complète de votre habitation serait très coûteuse. Même si vous êtes très attaché à votre maison, nous pouvons vous aider à trouver un logement à votre goût, ailleurs dans notre ville, ou pourquoi pas, dans un des logements neufs qui seront construits à la place des anciens. Je tiens à vous signaler que le quartier réaménagé sera

composé de logements de plusieurs tailles, d'un centre commercial et d'une maison de retraite. Les pavillons insalubres seront remplacés par des pavillons neufs, mais avec moins de béton et plus de verdure.

Je me propose toujours de venir vous trouver pour vous expliquer mieux nos projets.

Cordiales salutations,

M. Martin

C'est au tour de M. Dupont cette fois de faire le mort. Se prend-il le temps de la réflexion ? Sa femme se dit-elle que vivre dans un appartement plus petit, plus moderne, conviendrait bien à leurs vieux jours ? Toujours est-il que le temps passe. (4)

Plusieurs semaines plus tard, M. Martin de la mairie envoie une troisième lettre :

Monsieur,

D'autres personnes de votre quartier nous ont fait part de leur point de vue défavorable sur la rénovation du quartier. Nous mesurons qu'il faut du temps pour faire aboutir nos projets que nous ne pouvons pourtant pas abandonner. Une ville se doit d'évoluer, de s'améliorer. Nous proposons donc 3 choses :

1. la création d'un comité mixte pour étudier toutes les questions pratiques que les expropriations posent. Chacun d'entre vous aura ainsi la parole
2. les personnes lésées obtiendront un logement dans le quartier, pavillon ou appartement au choix. Je vous rappelle que la proximité du centre commercial qui comprendra aussi une pharmacie facilitera grandement la vie quotidienne.
3. un dédommagement correct sera envisagé pour toutes les maisons détruites.

Nos propositions recevront un accueil favorable de votre part, nous l'espérons. Nous vous les envoyons par écrit (5) : ainsi vous verrez comme nous prenons la situation au sérieux, nos engagements sont fermes.

En espérant vous rencontrer prochainement, veuillez recevoir, Monsieur, de cordiales salutations.

M. Martin

Cette fois, M. Dupont accepte de recevoir le représentant de la mairie, M. Martin. Enfin le dialogue s'installe. Ils pourront comparer les points de vue et petit à petit, trouver une solution acceptable pour toutes les parties concernées.

Deuxième étude de cas : **Des enfants doivent manger des épinards**

La scène se passe dans 2 maisons, Madame X ou Madame Y ont préparé le déjeuner de leur enfant : des épinards. Les enfants n'aiment pas ce légume...

Enfant X : Je n'aime pas les épinards !

Maman X : Tu es sûr que tu n'en veux pas ?

Enfant X : Oui

Maman X : Tu veux autre chose ?

Enfant X : Oui.

Enfant Y : Je n'aime pas les épinards.

Maman Y : Tu dois manger ce légume.

Enfant Y : Non

Maman Y : Tu n'auras rien d'autre à manger et ce soir je te les redonnerai

Enfant Y : Je les mangerai pas !

Maman X estime qu'il n'est pas bon de forcer un enfant à manger quelque chose qu'il n'aime pas, il peut en être malade. Il ne faut pas le dégoûter d'un aliment à vie. Il faut que le repas soit un moment de plaisir.

Maman Y pense qu'il doit manger de tout, même s'il n'aime pas. Les parents ne cèdent pas à leurs enfants, ils doivent imposer leur autorité. De toute façon, quand il aura faim, il mangera !

Les mamans ont un temps de réflexion et d'analyse : elles trouvent des pistes pour rapprocher leurs positions :

- Il est préférable de donner à l'enfant une motivation pour goûter : ex. Tu en mangeras la moitié, je prends l'autre. Ou : on mange ensemble et pendant ce temps on va se raconter nos petites histoires de la journée.
- On peut aussi lui proposer de choisir demain le légume qu'il aime, ainsi on fait des compromis.
- Il est bon aussi de lui expliquer l'équilibre alimentaire et le bien-fondé de ce principe. Alors on responsabilise l'enfant par rapport à sa nourriture.
- On pourrait faire comme Jacques l'apôtre, et rédiger une sorte de contrat avec le « nouveau converti » : établir avec l'enfant les menus de la semaine et y introduire à la fois ce qu'il aime et ce qu'il aime moins.

CONCLUSION :

Les conflits ont existé de tout temps ! Même dans l'Église primitive !

Et si, pour sortir des conflits, il était surtout recommandé de faire marcher son imagination ??

Annette Goll-Reutenauer
Commission accueil-visites